



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260706-2026JUILDEL1-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS – Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

1- INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION – Rapporteur : Christophe HOGARD

La loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement a mis en place un certain nombre de mesures fiscales destinées à inciter la remise sur le marché de logements durablement vacants dans le but de favoriser la satisfaction des besoins en logements sur le territoire des collectivités.

Par délibération n° 159 du 25 septembre 2006, le Conseil municipal a instauré Taxe d'Habitation sur le Logements Vacants pour la Ville des Herbiers à compter du 1^{er} janvier 2007.

Depuis la loi de finances pour 2026, les communes situées hors zone tendue qui souhaitent continuer à taxer les logements vacants à compter de 2027 doivent prendre une nouvelle délibération d'institution, les anciennes délibérations relatives à la THLV devenant caduques au 31 décembre 2026. Cette nouvelle taxe, dénommée Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation, est désormais codifiée à l'article 1406 bis du Code Général des Impôts et la délibération doit être prise avant le 1er octobre 2026 pour une application au 1er janvier 2027.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'instituer cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1406 bis relatif à la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1639 A bis, fixant les conditions et délais d'adoption des délibérations en matière de fiscalité directe locale ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, notamment son article 108, ayant institué la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation en remplacement de la Taxe d'Habitation Sur les Logements Vacants ;

Considérant que la vacance durable de logements constitue un frein à la satisfaction des besoins en logement sur le territoire de la collectivité ;

Considérant que l'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation vise à favoriser la remise sur le marché de logements durablement vacants ;

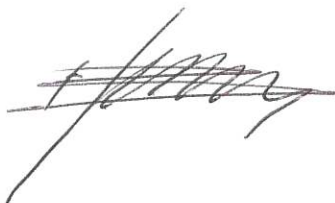
Considérant que la Commune est située hors du périmètre des communes soumises de plein droit à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2027, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

13 JUL. 2026

Publié électroniquement le :

13 JUL. 2026